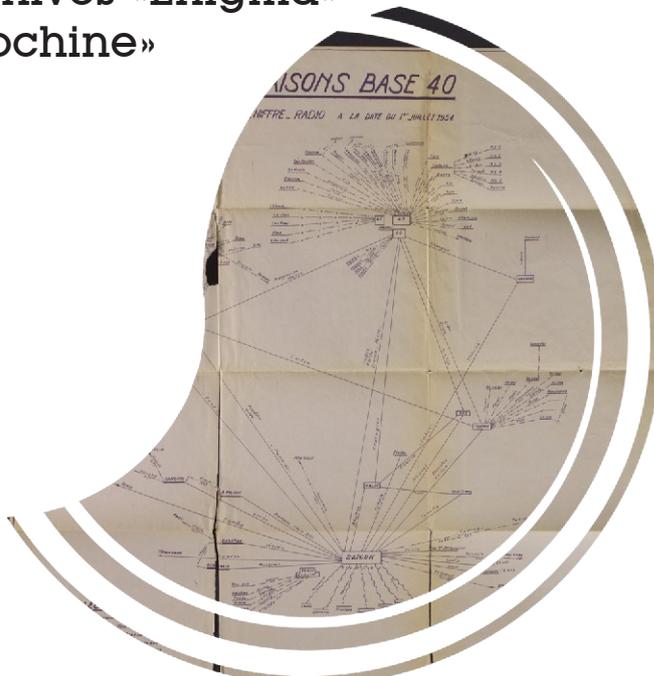


## DOSSIER DE PRESSE

Déclassification  
des archives « Enigma »  
et « Indochine »



## Présentation succincte de la DGSE

Rattachée au ministre de la Défense, la DGSE est le service français de renseignement extérieur. Elle a pour **mission**, hors du territoire national, de **rechercher, collecter, exploiter** et mettre à la disposition du gouvernement des renseignements relatifs aux **enjeux géopolitiques** et stratégiques ainsi qu'aux **menaces** et aux **risques** susceptibles d'affecter la vie de la Nation. Elle contribue à la connaissance et à l'anticipation de ces enjeux ainsi qu'à la **prévention** et à l'**entrave** de ces risques et menaces (art. L.811-2 de la loi n°2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement).

Elle intervient essentiellement dans la défense et la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation, comme l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire, la défense nationale, les intérêts majeurs de la politique étrangère, l'exécution des engagements européens et internationaux de la France, la prévention de toute forme d'ingérence étrangère, les intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France, la prévention du terrorisme, la prévention de la criminalité et de la délinquance organisées, la prolifération des armes de destruction massive (art. L.811-3 de la loi n°2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement).

Enfin, la DGSE a une mission opérationnelle qui est de réaliser « **toute action** qui lui serait confiée par le gouvernement » (art. 3 du décret n°82-306 du 2 avril 1982).

La DGSE est un service de renseignement **intégré** qui maîtrise la totalité des modes de recueil de renseignement. Elle est forte de 6 200 personnels et composée à 74 % de civils. Son budget annuel est de 750 millions d'euros environ.



## Les archives de la DGSE

La DGSE s'inscrit dans la lignée des services spéciaux français créés pendant la Seconde guerre mondiale (BCRA, DGER, DGSS) et dans la succession directe du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) constitué en 1946.

La DGSE a longtemps conservé les archives du BCRA pour des raisons de droit administratif autant que de protection des méthodes des services spéciaux, avant de les verser aux Archives nationales et, plus récemment (en 2000) au Service historique de la Défense à Vincennes, selon des modalités déterminées en leur temps par le comité d'histoire de la seconde guerre mondiale.

L'ensemble des fonds de la DGSE représente plus de **11 kilomètres linéaires de documents papier**, dont les plus anciens, souvent de nature technique, remontent à 1934. S'y ajoute une mémoire largement dématérialisée des 25 dernières années.



Sont préservés les documents et informations générés par toutes les dimensions de l'activité du Service, recueil et exploitation du renseignement humain, technique et opérationnel, gestion de crises, soutien, etc, dans le strict respect des obligations prévues par la loi.

Les fonds conservés par les services d'archives internes de la DGSE s'accroissent annuellement de plusieurs centaines de mètres linéaires, en fonction d'une politique de versement organisée et généralisée.

L'ensemble des principes de la politique de gestion de l'information et des archives au sein de la DGSE est organisé par une **directive** signée par le directeur général en 2012.

Elle transpose aux missions particulières de la DGSE les dispositions du code du patrimoine de 2008, et affirme le respect et la prise en compte des obligations légales du Service en matière de versement et d'ouverture des archives historiques.

Afin de mieux prendre en compte ses obligations légales en matière de versement au SHD, de professionnaliser ses services internes et de développer une politique dynamique de rapport à sa mémoire, la DGSE a souhaité depuis plusieurs années disposer de la compétence en interne d'un conservateur du patrimoine, détaché d'un grand service d'archives publiques.

Ainsi, au mois de décembre 2011, la DGSE a recruté un **conservateur du patrimoine** pour moderniser le système d'archivage et procéder au versement de ses archives non classifiées au Service historique de la défense (SHD).

À la suite de son audit, le 12 septembre 2013, M. Bernard Bajolet, directeur général de la sécurité extérieure, a décidé de créer une **commission des archives**, notamment chargée d'instruire, pour décision par le directeur général les demandes de déclassification de documents produits par le SDECE ou la DGSE et conservés par les Archives nationales ou le Service historique de la défense (SHD).

Le contrôle scientifique et techniques des archives de la DGSE est assuré par le SHD et la communicabilité des archives de la DGSE est mise en œuvre selon les termes du code du patrimoine et les instructions générales organisant la déclassification sur le plan interministériel.

Ainsi, en lien avec les services d'archives internes, la commission des archives de la DGSE prépare la déclassification des fonds destinés à être prochainement versés au SHD et ouverts au public de la recherche, en communication directe ou sur dérogation.



Les seuls interlocuteurs de la DGSE en matière d'archives sont les services d'archives publiques, et en premier lieu le SHD, seul chargé de prendre en compte les demandes de recherche historique et d'accès aux archives des citoyens.

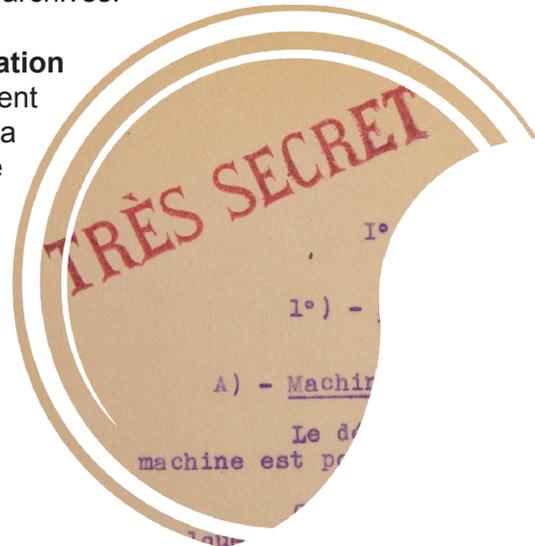
## Rappel sur l'IG 1300 – la déclassification à « double détente »

Comme pour toutes les institutions de la République, la loi définit la politique des archives de la DGSE et de leur accessibilité.

La politique de déclassification des archives de la DGSE repose sur l'articulation du **régime général** de communicabilité des archives publiques, tel que défini par le code du patrimoine, **et le régime spécifique** des documents classifiés, tel qu'organisé par l'IG1 300 modifiée le 30 novembre 2011.

Les délais qui peuvent s'appliquer aux archives de la DGSE sont de 50 ans (documents portant atteinte à la sécurité de la défense nationale), 100 ans (documents pouvant porter atteinte à la sécurité de personnes nommément désignées ou facilement identifiables) et 120 ans (après la date de naissance de l'intéressé ou 25 ans après son décès, pour les documents portant atteinte au secret médical). Le secret en matière de prolifération NBC peut même conduire à la non-communicabilité définitive des fonds d'archives.

Toutefois, la principale **mesure de limitation** de l'accessibilité aux archives de la DGSE tient à la **classification** des documents et non à la communicabilité des archives. Ce délai de 50 ou 100 ans ne s'applique qu'aux documents non classifiés ou déclassifiés. Ce délai ne s'applique pas aux documents classifiés, et il n'y a pas de déclassification automatique.



## ENIGMA

Le fonds des  
archives du  
général Bertrand

### La machine ENIGMA

À partir de 1923, le fabricant allemand Arthur Scherbius produit une série de machines de chiffrement dites « machines Enigma » (Enigma est le nom de la série, non de la machine), dont plusieurs versions sont spécifiques aux armées. Le contraste entre la facilité d'emploi et l'extraordinaire difficulté à briser le code a contribué au caractère quasi légendaire de ce système.

La présentation extérieure d'une Enigma militaire est celle d'une machine à écrire portative surmontée d'un écran comportant, comme le clavier, autant de voyants que de lettres de l'alphabet. À l'intérieur, le jeu des rotors mobiles, comprend de 3 à 5 pièces. Un système de *plugs* dans la partie inférieure démultiplie les possibilités de transposition.

En fonction de la clé de transposition du jour, le chiffreur positionne le jeu des rotors et règle son appareil ; il frappe ensuite sur le clavier les lettres du message. À chaque frappe, un voyant s'allume sur la partie supérieure.

Le message ainsi progressivement transposé peut ensuite être transmis par les ondes. L'Enigma n'est pas, en effet, une machine de transmission et la solidité du code permet de ne pas craindre l'interception des émissions radios par les stations d'écoutes ennemies.

À la réception, le déchiffreur doit disposer du même modèle de machine et connaître la clé du jour. En frappant sur sa machine le message reçu, il retrouve le message initial. La réversibilité est en effet la caractéristique de la machine.

Le nombre de transpositions qu'il faut tester pour déchiffrer le code est tel qu'il est impossible de réaliser les calculs nécessaires dans le tempo imposé par le changement de clé du jour, d'autant que les Allemands ne cessent de faire évoluer la machine de base.

En 1926, les premiers messages chiffrés mécaniquement par l'Enigma modèle *Kriegsmarine* surprennent les services européens et se révèlent totalement impénétrables. En 1928, l'armée de terre adopte à son tour un dérivé de l'Enigma



commerciale qui est perfectionné en 1930 et aboutit en 1937 au modèle « type *Wehrmacht* » qui permet une infinité de combinaisons de substitution. La *Luftwaffe* dispose de son propre modèle, présent dans chaque unité ; c'est d'ailleurs le modèle le plus diffusé.

La confiance des services allemands en leur chiffre est totale, et pendant longtemps, parfaitement justifié.

## Le rôle précurseur des Polonais et des Français

Ce n'est que pendant la Seconde guerre mondiale que les services britanniques parviennent à mettre en place dans le plus grand secret, à Bletchley Park, un système de calculateurs mécaniques, surnommés les « bombes », qui parviennent à explorer suffisamment rapidement le nombre colossal de combinaisons possibles. Le rôle de l'excentrique et brillantissime mathématicien Alan Turing est désormais reconnu par les autorités britanniques et bien connu du grand public.

En revanche, le rôle précurseur des Polonais et des Français ne l'est pas, alors qu'il est essentiel au succès anglais.

Les Polonais, très directement concernés par la menace allemande, sont les premiers à comprendre que le nouveau système de chiffrement allemand est basé sur l'emploi d'un système mécanique et à identifier la machine Enigma comme la base du chiffrement militaire. Leur équipe de mathématiciens de haut vol, dirigée par Marian Rejewski, se heurte cependant à la difficulté de disposer du maximum d'éléments techniques sur le cryptosystème ennemi.

C'est là qu'intervient la figure de **Gustave Bertrand**, initié aux arcanes du monde du chiffre depuis la première guerre mondiale, et créateur du service français de renseignement du chiffre au sein de l'état-major en 1930.

En juin 1931, l'ambassade de France à Berlin voit se présenter un cadre du chiffre allemand, Hans Thilo Schmidt, qui travaille dans les services allemands grâce à son frère aîné, chef du service des transmissions. Schmidt propose de livrer les secrets du chiffre allemand à la France, contre de l'argent, et prouve ses capacités d'entrisme en donnant les notices d'utilisation et de chiffrement de la machine à chiffrer en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 1930.



Après quelques vérifications d'usage devant le caractère inespéré et inattendu de cette « offre de service », Hans Thilo Schmidt est recruté en juillet 1931 comme source par le biais de Rodolphe Lemoine, alias « Rex » ou « *Stallman* » recruteur du SR français. L'existence de cette source allemande, alias Asche ou H.E., restera un secret bien après guerre, jusqu'à la publication des mémoires de Bertrand en 1972 et surtout de l'ouvrage *Notre espion chez Hitler*, écrit par le colonel Paillole, en 1975.



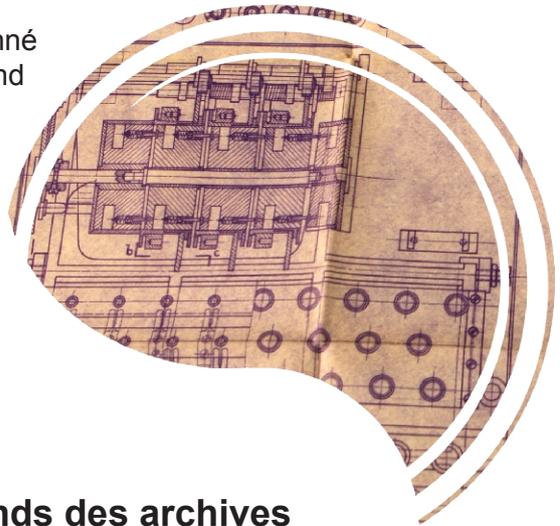
Travaillant main dans la main avec les services anglais et polonais, Bertrand leur transmet la documentation que fournit Asche. En octobre 1932, ces documents permettent à Rejewski d'établir les données techniques qui permettent de comprendre le fonctionnement de l'Enigma. De 1931 à 1939, Bertrand effectue 18 missions pour « traiter » en personne Asche, dont les motivations à l'origine purement vénales évoluent vers un véritable engagement antinazi. À douze reprises, il apporte les résultats de ces entretiens au service de décryptement polonais à Varsovie et prépare avec lui la conduite des rencontres suivantes en fonction de l'avancement des travaux de recherche sur les messages chiffrés interceptés par les services d'écoutes français et polonais.

Bertrand tient également informé le service britannique, mais qui jusqu'en mars 1938 demeure sceptique sur la menace allemande et sur les capacités des Polonais, que les Britanniques connaissent encore peu. L'Anschluss modifie l'approche des Anglais, désormais convaincus de la nécessité de venir à bout de l'Enigma. Les documents fournis par Bertrand sont alors regardés sous un jour nouveau.

Le service français sert d'intermédiaire entre Polonais et Britanniques. En janvier 1939, Bertrand organise à Paris une première confrontation entre cryptologues polonais et britanniques et un déjeuner amical réunit le Lieutenant-colonel Langer, chef du service du chiffre et son adjoint, le major Ciezki pour les Polonais, le Commander Dennison de l'*Intelligence Service*, et deux spécialistes du chiffre pour les Anglais.

Le 26 juillet 1939 a lieu dans la « station dans les bois » à Piry l'entretien décisif. Les Polonais présentent une reproduction de la machine Enigma modèle *Wechmacht*, qu'ils sont parvenus à reconstituer à partir de la documentation de la source allemande. Deux machines supplémentaires ont été conçues, une pour les Français, une pour les Anglais, afin de leur permettre de poursuivre leurs travaux. Pour la plus grande satisfaction de Bertrand, les Anglais sont stupéfiés de l'avancée des travaux polonais. Les deux Enigmas supplémentaires sont acheminées à Paris par la valise diplomatique.

Ce modèle polonais de l'Enigma, donné en août 1939, est conservé dans le plus grand secret par l'équipe de Bertrand. Au sein même de l'état-major, l'information est cantonnée à un petit cercle au sein des services secrets.



## Historique et présentation du fonds des archives du général Bertrand (cf. encadré n°1)

Le général Gustave Bertrand, avant d'être le premier responsable du service technique de recherche (STR) et directeur adjoint du SDECE à sa création en 1946, fut responsable du service de crypto-renseignement du ministère de la Guerre. À ce titre, il joua un rôle majeur dans les travaux de déchiffrement du code de la machine allemande Enigma grâce à la documentation technique recueillie par la source allemande Hans Thilo Schmidt.

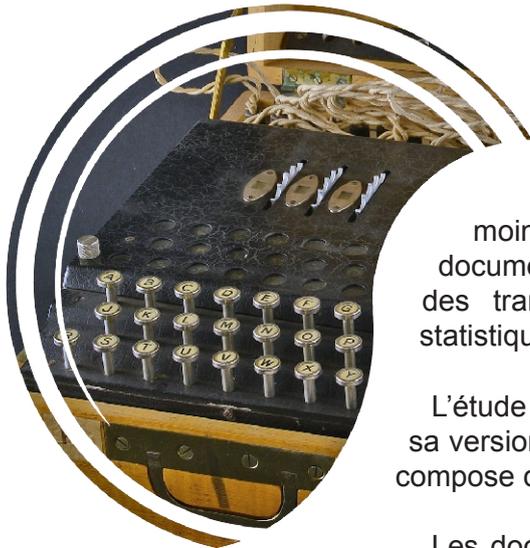
Le fonds des archives du général Bertrand est composé de documents relatifs à ses activités avant et pendant la Seconde guerre mondiale. Il est constitué d'une étude, écrite en 1949 par Gustave Bertrand, et de documents antérieurs à 1943, regroupés et organisés dans l'ordre où ils sont cités dans cette étude.

L'ensemble est complété par un dossier intitulé « histoire du STR ». Physiquement, le fonds Bertrand représente un mètre linéaire de documents.

Il ne s'agit, de toute évidence, que d'une petite partie des archives constituées par Bertrand et son équipe, car une grande part d'entre elles furent détruites par Bertrand lui-même à l'occasion du démontage du PC Bruno en juin 1940 et surtout après l'invasion de la zone libre et l'irruption des Allemands au PC Cadix près d'Uzès.

Il s'agit donc des documents que Bertrand avait sélectionnés et choisi de conserver malgré le danger parce qu'il les considérait comme indispensables pour pouvoir continuer de travailler.

Il les cacha avant de gagner Alger puis Londres, semble t-il en les emmurant avec les deux machines dont il disposait, l'Enigma « polonaise » et la « vraie-fausse » Enigma qu'il avait fait monter. Bertrand ne divulgua jamais la localisation de cette cache dont il ne ressortit les archives et les machines qu'à la Libération.



Il est intéressant de pouvoir constater que le choix des documents à préserver témoigne chez Bertrand de la démarche d'un homme du métier, moins préoccupé des synthèses et des bilans que des documents techniques et des pièces de travail, en particulier des transcriptions, nécessaires pour les recoupements statistiques.

L'étude de Gustave Bertrand, telle qu'elle se présente dans sa version de 1949, classifiée Très Secret (TS) à l'origine, se compose de cinq tomes avec un tome I assez volumineux.

Les documents-annexes, numérotés de 1 à 305, sont des archives produites et reçues par Gustave Bertrand dans le cadre de ses activités professionnelles à la tête du renseignement du chiffre de 1930 à 1942.

Ces annexes ont une double classification, celle d'origine de plusieurs types et celle ajoutée par Gustave Bertrand en 1949 (TS). On y trouve des documents en français, en anglais et en allemand. Les documents numérotés de 1 à 99 sont absents ; ils auraient pu être perdus lors d'un déménagement.

Le dossier « histoire du STR », est principalement constitué d'instructions et de notes d'organisation (1944-1946) relatives à un service technique de renseignement. Ces documents, tous classifiés TS, ont servi de base de réflexion à Gustave Bertrand pour constituer le futur Service technique de recherche (STR) au sein du SDECE.

Le cœur de ce fonds est le rôle que Gustave Bertrand a joué dans l'affaire Enigma : grâce à la documentation technique recueillie auprès de la source allemande Hans Thilo Schmidt, alias Asche ou HE, Gustave Bertrand et son service de cryptologie purent travailler en étroite collaboration avec les services homologues polonais ; au bout de presque dix ans de ce travail franco-polonais, les codes de cette machine à chiffrer furent cassés à la veille de la deuxième guerre mondiale. Il fut aussi celui qui persuada les services britanniques de coopérer activement sur le sujet à la veille de la guerre.



## Déclassification

À l'exception de quatre documents, versés au SHD mais non déclassifiés, tous les autres documents constitutifs du « fonds Bertrand » ont été déclassifiés.

Cette décision a été préparée par les travaux de la commission des archives de la DGSE.

L'ensemble des documents a été examiné par les membres de la commission.

Les membres de la commission ont retenu leur attention sur 3 points majeurs :

- le cas des documents pouvant potentiellement mettre en danger des agents ou des sources ;
- le cas des documents relatifs aux partenaires étrangers ;
- le cas des documents techniques.

Le premier cas de figure a été vérifié puis écarté, Hans Thilo Schmidt lui-même étant décédé durant la guerre.

Suite à la saisine de la DGSE, le GCHQ a répondu positivement et accordé l'ouverture de ses documents. Certains d'entre eux se sont révélés inédits, alors même que le GCHQ a déjà entrepris une valorisation de son rôle et de l'histoire de Betchley Park.

Enfin, concernant les documents techniques du fonds, la commission s'est appuyée sur les connaissances des experts de la DGSE dans le domaine technique de la cryptologie et de la radiogoniométrie. La classification de quatre documents a été maintenue. Ils ont été conditionnés séparément, mais, par souci de préserver l'intégrité du fonds, ils seront versés au SHD, qui se chargera de saisir la DGSE pour une réévaluation de la classification dans le cas d'une demande de communication dérogatoire.

### ***Encadré n° 1***

**Étude et résultats de la recherche du renseignement par les moyens techniques, 1930-1942, Général Gustave Bertrand, décembre 1949, Très secret**

#### **Tome I.**

Interception et décryptement au sein du SR de l'EMA, 1930-1942.

#### ***I. Organisation générale : manquant***

Avant propos

#### **1930-1932 - section D (EMA/SR) :**

- Organisation de l'EMA/SR ;
- Rôle de la section D ;
- Moyens : personnel français ; personnel étranger ;
- Sources : interceptions (radiotélégraphiques et télégraphiques, répartition des textes chiffrés), agents, diffusion des documents du chiffre ;
- Liaisons, résultats, chiffre-SR.

**1939-1940 - section d'examen (EMA/5<sup>e</sup> bureau) :**

- Organisation de l'EMA/5<sup>e</sup> bureau ;
- Rôle de la section d'examen ;
- Moyens : personnel français et personnel étranger ;
- Sources : interceptions (radiotélégraphiques et télégraphiques, répartition des textes chiffrés), agents, diffusion des documents du chiffre ;
- Liaisons, résultats, chiffre-SR ;
- Exode et Armistice.

**1940-1942 - section MA.2 (bureau MA) :**

- Organisation du bureau MA ;
- Rôle de la section MA.2 ;
- Moyens : installations ; personnel français et étranger ;
- Sources : interceptions (radiotélégraphiques et télégraphiques, répartition des textes chiffrés), agents, diffusion des documents du chiffre ;
- Liaisons, résultats, chiffre-SR ;
- Alerte et dispersion.

***II. Interceptions : documents 100-185***

Avant-propos

**1930-1939 :**

- Réseau d'écoute et de radiogoniométrie des émissions radioélectriques étrangères : organisation et fonctionnement, résultats ;
- Réseau de contrôle des émissions radioélectriques de l'Intérieur et de recherche des postes clandestins ;
- Réseau d'écoute et de radiogoniométrie étrangers : Pologne, Tchécoslovaquie, Lettonie, Japon, Belgique, Grande-Bretagne ;
- Divers : réseau radio-SR ; récepteurs isolés ; réseaux des transmissions militaires d'AFN.

**1939-1940 :**

- Avant-propos. Schéma de la situation à la mobilisation ;
- Réseau d'écoute et de radiogoniométrie des émissions radioélectriques étrangères (REG) : organisation et fonctionnement, exploitation, résultats ;
- Réseau de contrôle des émissions radioélectriques de l'Intérieur et de recherche des postes clandestins (RCR) : organisation et fonctionnement, exploitation, résultats ;
- Réseau d'écoute et de radiogoniométrie étrangers ;
- Divers : réseau d'écoute de l'Armée de l'Air, éléments d'écoute du GQG, écoutes d'Afrique du Nord ;
- Conclusions.

**1940-1942 :**

- Avant-propos. Schéma de la situation après l'Armistice ;
- Groupement des contrôles radioélectriques (GCR) : organisation et fonctionnement, exploitation, résultats ;
- PC Cadix (MA.2).

***III. Décryptement : documents 110, 186-247, 271, 301***

Avant-propos

**Résultats obtenus et présentés :**

- Avec documentation : Allemagne, Espagne, Italie, URSS, W ;
- Sans documentation : Autriche, Belgique, Chili, Chine, Colombie, Égypte, Équateur, Éthiopie, Grande-Bretagne, Hongrie, Japon, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Suisse, Turquie, USA, Vatican.

Moyens de décryptement offerts à l'adversaire.

Moyens de décryptement offerts par l'adversaire.

## **Tome II.**

Contribution à l'étude de la machine à chiffrer « Enigma » (type WEHRMACHT)  
par le SR de l'EMA, 1931-1942 (*documents 248-297*).

Genèse

Situation au 1<sup>er</sup> novembre 1930

Recherches par agent, *doc. 248-257*.

Recherches techniques

En France,  
En Pologne,  
En Tchécoslovaquie,  
En Grande-Bretagne, *doc. 258-259*.  
Situation au 1<sup>er</sup> octobre 1938, *doc. 260-262*.  
Travail en « pool ». *doc. 263-279*.

Résultats

Télégrammes lus,  
Clés reconstituées, *doc. 280*.  
Notice technique, *doc. 281-282*.

## **Tome III.**

Comment a été renseigné le SR par l'interception et le décryptement  
pendant la guerre, 1939-1942 (*documents 283-297*).

Avant-propos

Recherche et exploitation du renseignement :

Allemagne  
Force armées, *doc. 283-288*.  
Police *doc. 289-290*.  
Diplomatie

Italie  
Forces armées  
Métropole  
Libye  
Albanie, *doc. 291-292*.  
Intérieur, Police  
Diplomatie, *doc. 293-294*.  
Divers, *doc. 295-297*.

## **Tome IV.**

Comment a été renseigné le CE par l'interception et le décryptement  
pendant la guerre, 1939-1942 (*documents 209, 290, 298-300*).

Avant-propos

Recherche et exploitation du renseignement :

Allemagne  
Police, *doc. 290*.  
Agents, *doc. 298-299*.  
Commission d'armistice (Abwehr), *doc. 209, 300*.  
Diplomatie.

## **Tome V.**

Comment a fonctionné la recherche des émetteurs clandestins chez les Allemands,  
en zone sud, au cours de la période qui a précédé le franchissement  
de la ligne de démarcation par les troupes de la WEHMACHT,  
20 septembre-10 novembre 1942 (*documents 301-305*).

Avant-propos

Organisation

Fonctionnement :

Personnel,  
Matériel.

Travail technique :

Système de travail,  
Directives,  
Comptes-rendus,  
Collaboration avec la police française,  
Décryptement.

Liaison

Résultats

Etude d'un cas concret.

10R 226-230

Commission Internationale de Contrôle (CIC)

## Le fonds d'archives du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) en Indochine

### Présentation du fonds (cf. encadré n°2)

Le fonds Indochine est constitué de 230 cartons, soit 33 mètres linéaires, ouvrant la série des fonds du SDECE (série 10 R) transférés en pré-archivage au Service historique à Vincennes entre 1971 et 2000, en attente de décision de déclassification et d'ouverture.

Les documents consistent essentiellement en productions des structures de la délégation de la direction générale (DDG) du SDECE en Indochine. La plupart étaient à l'origine classifiés « Très secret » et couvrent la période 1927 à 1969 avec une concentration pour les années 1945-1956.



La DDG du SDECE en Indochine était articulée entre la base 40, qui couvrait à partir de 1947 toutes les activités de renseignement (contre-espionnage, service de renseignement, interceptions techniques) et un service action, connu sous la forme du groupement de commandos mixtes aéroportés (GCMA, 1951-1953) puis du groupement mixte d'intervention (GMI, 1954), subordonné au commandement des forces françaises en Indochine.

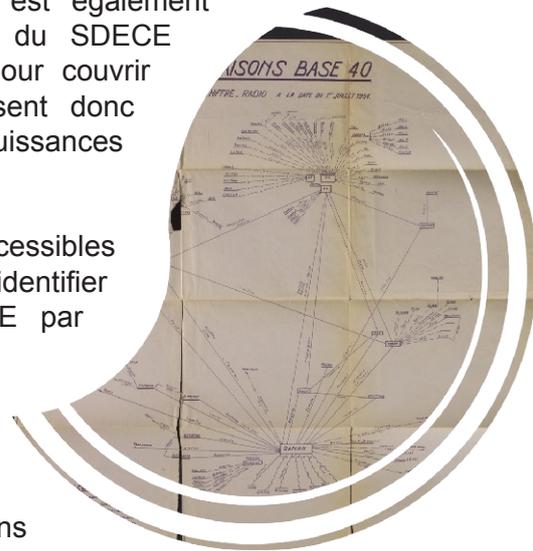
Par le biais des archives du cabinet du général commandant en chef et des structures militaires en Indochine, conservées au SHD sous la cote 10H et déjà ouvertes aux historiens, les documents produits par les services du SDECE en Indochine n'étaient que partiellement accessibles.

L'ouverture des archives du SDECE en Indochine était donc réclamée par les historiens travaillant sur le renseignement en Indochine. Elle apporte en effet un complément riche et inédit aux fonds déjà disponibles.

En premier lieu, la nouveauté réside dans l'amplitude chronologique élargie à la période post-1954 marquant le départ des forces conventionnelles françaises. De cette période, les chercheurs connaissent surtout le point de vue américain ; les fonds SDECE apportent donc un éclairage inédit.

L'élargissement de la perspective est également géographique car la zone d'intervention du SDECE dépassait le cadre strict de l'Indochine pour couvrir l'ensemble de la région, les fonds laissent donc apparaître l'implication et le poids des puissances voisines sur le conflit.

Les documents désormais accessibles permettent également aux chercheurs d'identifier précisément le point de vue du SDECE par rapport aux autres organismes de renseignement au sein de la « nébuleuse du renseignement » en Indochine et de souligner la place de certains organismes de coordination, en particulier les détachements opérationnels de protection (DOP), moins présents dans les fonds déjà ouverts.



## Déclassification et ouverture du fonds

Le 21 avril 2015, par décision du directeur général de la sécurité extérieure, 226 des 230 cartons du fonds SDECE en Indochine sont déclassifiés.

Parmi les documents déclassifiés, les documents de 217 cartons sont désormais intégralement et immédiatement accessibles.

Neuf cotes sont accessibles sous dérogation, après autorisation de la DGSE, leur délai de communicabilité n'étant pas révolu (50 ans pour l'une des références, 100 ans pour les huit autres).

La classification des documents n'a été maintenue que pour 4 cotes parmi les 230 cartons du fonds. Par souci de préserver l'intégrité du fonds, ils sont également versés au SHD, qui assure le respect des règles de confidentialité propres aux documents protégés au titre du secret de la défense nationale. Cette décision a été préparée par les travaux de la commission des archives de la DGSE.

La commission des archives de la DGSE a examiné les documents en deux temps. Ont d'abord été étudiés les documents immédiatement identifiés comme sensibles à partir de l'inventaire du fonds. Dans un deuxième temps, un échantillon statistique d'une boîte sur 20 a été examiné par principe de précaution.

L'ouverture des archives du SDECE en Indochine est le prélude de l'étude et de l'ouverture la plus large possible de l'ensemble de la série 10 R (1499 articles) des fonds du SDECE conservés au SHD.

**Encadré n° 2**

**Sommaire du fonds des archives du SDECE en Indochine**

***I. Le Service de Documentation Extérieure et de Contre-espionnage***

10R 1-17	Le SDECE et ses antennes en Indochine
10R 18-20	Groupements des Commandos Mixtes Aéroportés (GCMA) et Groupement Mixte d'Intervention (GMI)
10R 21-34	Production du SDECE après exploitation des renseignements bruts en direction des hautes autorités de l'Etat

***II. Indochine***

10R 35-46	Situation générale
10R 47-57	Cambodge
10R 58-65	Laos
10R 66-83	Vietnam
10R 84-88	Parti Communiste Indochinois (PCI) ou « Lao Dong »

***III. Le Vietnam nationaliste***

10R 89-109	Situation politique
10R 110-114	Situation militaire
10R 115-116	Services de renseignements et Services spéciaux
10R 117	Propagande et presse
10R 118-140	Dossiers de renseignements individuels
10R 141	Activités de vietnamiens à l'étranger

***IV. Le Vietminh***

10R 142-166	Situation politique
10R 167-176	Situation militaire
10R 177-207	Services de renseignements
10R 208-209	Propagande, presse et réseaux de radio-transmissions
10R 210-215	Dossiers de renseignements individuels
10R 216-222	Activités subversives

***V. Conférence de Genève et Commission Internationale de Contrôle (CIC)***

10R 223	Négociations préalables à la conférence entre les forces vietnamiennes et Vietminh
10R 224-225	Conférence de Genève
10R 226-230	Commission Internationale de Contrôle (CIC)

## Exposition «Le secret de l'État»

**Aux Archives nationales :**

### **L'exposition « Le secret de l'État - surveiller, protéger, informer XVII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle »**

Cette exposition est réalisée par les Archives nationales en partenariat avec le Service historique de la Défense.

La DGSE y contribue en prêtant certaines de ses pièces historiques, dont un objet historique jamais montré au public et d'une importance capitale dans la tentative de la France de déchiffrer la machine Enigma : la machine reconstituée par Gustave Bertrand à partir de la documentation fournie par leur « taupe » allemande.



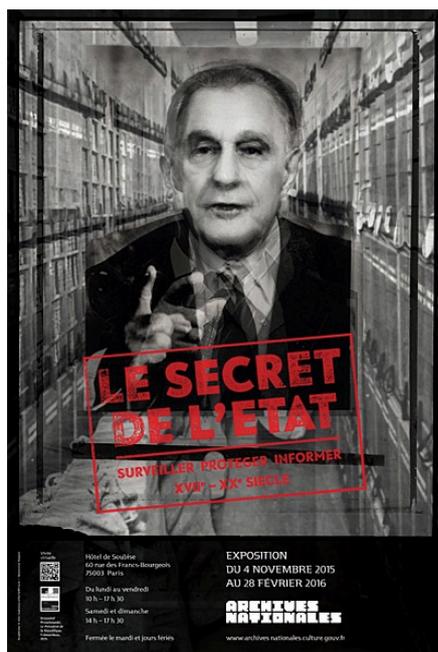
À partir de cette documentation et des dessins industriels établis sur la base d'une machine Enigma subtilisée aux Allemands et démontée par les ingénieurs français, Bertrand commande les pièces auprès de plusieurs entreprises, en prenant le plus grand soin à ne pas attirer l'attention sur ses activités. Il fait alors reconstruire une nouvelle « vraie fausse » Enigma, où les lettres du cadran se présentent, de manière totalement inédite, dans l'ordre alphabétique pur et non selon le standard allemand « QWERTY ».

Cette exposition se tient aux Archives nationales du 4 novembre 2015 au 28 février 2016 - Hotel de Soubise - 60 rue des Francs-Bourgeois - Paris 3<sup>e</sup>

Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h30

Samedi et dimanche de 14h00 à 17h30

Fermée le mardi et jours fériés



## La cryptanalyse

### La cryptanalyse, savoir-faire de la DGSE aujourd'hui

Les archives « Enigma » indiquent clairement le savoir-faire français dans le domaine de la cryptanalyse dans les années 1930. Ce savoir-faire est maintenu en raison l'excellence de la filière mathématique en France.

La DGSE est un pôle de compétence dans le domaine de la cryptanalyse. A ce titre, la DGSE recrute des crypto-mathématiciens.

La DGSE regroupe aujourd'hui 79 familles d'emploi dans 22 domaines de compétence. La DGSE recrute. La DGSE a bénéficié de la priorité donnée par la loi de programmation militaire à la fonction « connaissance-anticipation ». Ses effectifs ont été renforcés de 616 agents entre 2008 et 2013, et croîtront de 609 agents supplémentaires de 2014 à 2019.

Les métiers exercés sont multiples : analystes, exploitants du renseignement, officiers traitant, linguistes, exploitants des données de communication, ingénieurs des systèmes d'information et de la communication, crypto-mathématiciens...



C'est dans cet esprit que la DGSE a pris la décision de soutenir le concours Alkindi, organisé par les associations Animath et France IOI. Ce concours s'adresse à tous les élèves en classe de seconde. Il est organisé par associations Animath et France-IOI. Il se déroule en ligne du 30 novembre 2015 au 6 février 2016. L'inscription est gratuite.

Pour la DGSE, il s'agit de permettre aux jeunes, mais aussi à leurs parents et au grand public de prendre conscience des enjeux de cryptanalyse pour assurer la sécurité de notre pays, la DGSE est fière d'apporter son soutien au concours Alkindi.



**ARCHIVES  
NATIONALES**